

GRIPPE AVIAIRE

La présidente du Département réclame l'état de calamité agricole

À mesure que l'épidémie de grippe aviaire grandit dans les Pays de la Loire (voir la carte ci-dessous), l'inquiétude croît dans les rangs de l'Assemblée départementale deux-sévrienne « face à cette crise qui engage l'avenir de la filière et de ses emplois » indique le conseil départemental des Deux-Sèvres dans un communiqué. Sa présidente, Coralie Dénoues, a adressé un courrier au ministre de l'Agriculture dans lequel elle appelle à procéder à une reconnaissance de l'état de calamité agricole, applicable à l'ensemble des acteurs de la filière. Une telle disposition, associée à un versement rapide des indemnisations, permettrait selon Coralie Dénoues de compenser les lourdes pertes subies.

« Cette crise est un drame pour les professionnels qui se retrouvent dans des situations de détresse et d'incertitude pour leur avenir.

Au-delà des exploitations qui subissent des abattages préventifs dans les périmètres établis par les préfetures, c'est toute la filière – des accouveurs aux transformateurs en passant par les abattoirs et les fournisseurs d'aliments – qui est en péril du fait de cette situation. C'est une véritable catastrophe économique qui s'annonce pour le territoire. La mise au chômage partiel des salariés au sein des différents maillons de la chaîne de production va engendrer un départ massif de ces compétences soit vers d'autres régions soit sur d'autres secteurs d'activité, qu'il sera très difficile de reconstituer lorsque la production sera revenue. La conséquence directe sera la fermeture de nombreuses exploitations et des outils d'abattage et de transformation qui leur sont liés », peut-on lire dans le courrier rédigé par Coralie Dénoues.

PRÉSENCE DE LA GRIPPE AVIAIRE

Carte de situation autour des Deux-Sèvres

